

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

**PROCES-VERBAL SUCCINCT**

56e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2005 A 19 H

SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE

Sont présents à la séance sous la présidence du Maire, M. Marcel BAUER,

Les Adjoints au Maire :

Mmes et MM. Geneviève MULLER-STEIN, Guy RITTER, Jean-Pierre WURCH, Robert ENGEL, Jean-Claude DONIUS, Gérard SCHENCK, Monique SAWAYA,

Les Conseillers municipaux délégués :

Mmes et MM. Anne DESCHAMPS-DELLENBACH, Eric CONRAD, Gaby KARLSCHORN, Dominique EGELE,

Les Conseillers municipaux :

Mmes, Melles et MM. Marie-Anne KOENIG, Raymonde GERBER-BRUNSTEIN, Jean-Louis GOLLING, Régine HECHNER, Capucine HUSSER-OTT, Odile WEISS, Elisabeth SCHWAB, André KLETHI, Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ

Absents excusés :

M. Jacques MEYER qui donne procuration à M. RITTER  
Mme Marie-Laure KOHLER,  
Mme Marie-Paule EGELE qui donne procuration à Mme HECHNER  
M. Benoît ORSONI qui donne procuration à M. ENGEL  
M. Jean-François RAY qui donne procuration à Mme KOENIG  
Mme Marie KOCH qui donne procuration à Mme KARLSCHORN

Assistent à la séance :

M. Fabien VISPI, Directeur Général des Services  
Mme Hélène PONTIGGIA-VURPILLOT, Directrice Générale Adjointe des Services  
M. Stéphane MACHI, Directeur de Cabinet  
Mme Suzanne CHEVALIER-BIERLING

Sélestat, le 20 octobre 2005

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

56e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2005 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

- A. Désignation du secrétaire de séance
- B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2005
- C. Décisions du Maire n° 58 à 60/2005

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**A. *POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE***

- 1. Relocation des chasses communales pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 : 1 découpage des lots de chasse
- 2. Relocation des chasses communales pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 : 2 - mode de location des lots de chasse
- 3. Relocation des chasses communales pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 : 3 -cahier des clauses particulières complétant le cahier des charges

**B. ENVIRONNEMENT**

4. Rapport annuel (2004) sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets
5. Rapport annuel 2004 sur le service public de l'assainissement

**C. TRAVAUX**

6. Maison de la solidarité : avenants aux marchés de travaux.
7. Groupement de commandes Ville-CCS : branchements & extensions des réseaux d'eau.

**D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

8. Modification du plan des effectifs
9. Exploitation du service public de l'eau potable : décision de principe de recourir à une délégation de service public

**E. FINANCES**

10. Contingent d'emprunts 2005
11. Subvention à l'association « P'tites Fripouilles »

**F. DIVERS**

12. Convention de transfert du service d'incendie et de secours de la Ville de Sélestat au Service Départemental d'Incendie et de Secours – Avenant n° 5
13. Partenariat avec la Laponie (Finlande) – Inauguration du Musée de Noël – Prise en charge d'un voyage

Sélestat, le 20 octobre 2005

DGS/CB

**CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE SELESTAT**

56e SÉANCE ORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2005 A 19H

*SALLE DE CONFERENCE SAINTE BARBE*

**ORDRE DU JOUR**

**I. FONCTIONNEMENT DE L'ASSEMBLEE**

A. Désignation du secrétaire de séance

Monsieur Jean-Claude DONIUS est désigné à l'unanimité pour assurer les fonctions de secrétaire de séance.

B. Approbation du procès-verbal de la séance du 29 septembre 2005

Monsieur André KLETHI fait remarquer que, suite à des fautes de frappe, ses interventions sur les statuts de la communauté de communes de Sélestat, ne sont pas compréhensibles. Il demande que les corrections nécessaires soient faites.

Madame Christiane HAMMAN demande que l'intervention de Guy RITTER et une partie de la sienne soient reprises.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que ces observations seront portées dans le PV définitif.

**Adopté - 2 abstentions** : Mme Geneviève MULLER-STEIN et M. Jean-Paul STOTZ

## C. Décisions du Maire n° 58 à 60/2005

*Décisions prises en application de la délibération du Conseil Municipal n° 4 du 5 avril 2001 portant délégation de pouvoirs en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, exécutoire à compter du 10 avril 2001.*

**II. DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****A. POLITIQUE FONCIERE ET URBAINE**

1. Relocation des chasses communales pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 : 1 découpage des lots de chasse

Monsieur le Maire, Marcel BAUER remercie Madame Marie-Anne KOENIG et les services de la Ville pour le travail conséquent qui a été fait sur ce dossier. Il ajoute qu'il s'agit d'un dossier complexe, dans lequel les procédures doivent être rigoureusement respectées. Il ajoute que le travail de qualité qui a été fourni a été salué par la fédération des chasseurs.

Madame Marie-Anne KOENIG rappelle que la surface du territoire communal qui sera remise en location s'établit à environ 2 984 hectares chassables, correspondant au 4 premiers lots de chasse. Le cinquième lot qui sera reloué est constitué par la forêt communale de montagne et représente 693 hectares chassables. Elle détaille la consistance de chaque lot de chasse et en précise le découpage.

**Adopté à l'unanimité.**

2. Relocation des chasses communales pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 : 2 - mode de location des lots de chasse

Madame Marie-Anne KOENIG explique que, la Ville de Sélestat étant satisfaite de la manière dont les locataires ont exploité les chasses communales pendant la durée du bail, il est proposé de relouer chacun des lots par convention de gré à gré. Elle indique le montant des loyers qui a été fixé pour chaque lot et précise que le montant des loyers des 5 lots sera bloqué pendant les quatre premières années du bail. Elle rappelle le nom des locataires de chasse.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER ajoute que ce travail est le résultat des négociations qui se sont tenues avec les locataires de chasse.

**Adopté à l'unanimité.**

3. Relocation des chasses communales pour la période du 02/02/2006 au 01/02/2015 : 3 -cahier des clauses particulières complétant le cahier des charges

Madame Marie-Anne KOENIG rappelle brièvement les différents chapitres du cahier des clauses particulières. Elle indique que peu de modifications ont été effectuées par rapport au dernier bail. Ainsi, elle souligne que désormais le tir à l'arc est autorisé, l'agrainage est interdit à proximité des sources et des peuplements dégradables, un plan actualisé des miradors est demandé annuellement, les forêts de plaine et de montages sont désormais certifiées, l'entretien des prés de gagnage revient aux chasseurs sous le contrôle de l'ONF.

**Adopté à l'unanimité.**

## **B. ENVIRONNEMENT**

4. Rapport annuel (2004) sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets

Monsieur Jean-Louis GOLLING rappelle les principaux indicateurs. La collecte 2004 représente 75 114 tonnes, soit + 5,4 % par rapport à 2003. Cette augmentation est bien supérieure à la moyenne nationale. S'agissant du tri, il indique que le taux de refus du bac brun s'établit à 46 % (ailleurs : entre 5 et 10 %). De manière générale, le taux de valorisation est de 74,5 %. Les dépenses s'élèvent à 10 977 638 € et les recettes se montent à 13 302 640 €. Il détaille les projets du SMICTOM en terme d'équipements (extension du CSDU, adaptation des déchetteries...), en terme de financement du service (maîtrise des coûts, étude sur la tarification du service ...) et en terme de communication (sensibilisation au tri...).

Monsieur Marcel BRUNSTEIN rappelle que le 17 octobre dernier, Monsieur PIELA, le Président du SMICTOM a présenté ce rapport annuel, dressé les perspectives d'avenir du SMICTOM et souligné les difficultés rencontrées, au niveau des erreurs de tri et de l'importance des déchets notamment. Le 18 octobre, ce rapport annuel a été présenté en commission municipale. Seuls les principaux chiffres ont été rappelés sans qu'ils ne soient mis en relation avec le débat qui s'était tenu la veille. Il regrette que du fait de l'absence d'un représentant de la Ville de Sélestat au Bureau du SMICTOM, la municipalité ne semble pas s'impliquer à fond dans la problématique de l'élimination des déchets, alors que les problèmes rencontrés à Sélestat sont importants et nécessiteraient un investissement plus important.

**Adopté à l'unanimité.**

5. Rapport annuel 2004 sur le service public de l'assainissement

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle les principaux investissements réalisés. Il indique que malgré l'augmentation du nombre d'abonnés, le volume d'eau est en baisse. Il souligne que de nouvelles conventions de

déversement ont été signées au 1er janvier 2004 avec bon nombre d'entreprises. Le volume d'eaux usées traitées à la station d'épuration de Sélestat est en augmentation de 18 % par rapport à 2003.

Monsieur Jean-Paul STOTZ regrette que le projet de grand collecteur reliant le quartier ouest ait été retardé de 3 ans. Aujourd'hui, les habitants du quartier Ouest ne sont toujours pas raccordés. Ils subissent tous les ans des inondations et ne sont pas pris en compte. Or, il s'agit d'une priorité. Pour ces raisons, il annonce que l'opposition s'abstiendra sur ce rapport.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que suite à la création de la station d'épuration, un projet de grand collecteur était prévu. Cette opération, de grande envergure, s'inscrit sur plusieurs années. Une première tranche de travaux a été engagée et terminée en 2002. La municipalité s'est ensuite engagée à poursuivre cette programmation. Les services de la Communauté de Communes ont depuis lors travaillé sur ce projet. Des études techniques ont dû être réalisées pour présenter le projet au Département et à l'Agence de l'Eau et s'assurer du soutien financier de ces partenaires. La première tranche de ce projet sera réalisée dès l'année prochaine. Il fait également remarquer que la traversée de la RN 83 et du passage sous rail constitue des difficultés supplémentaires. Pour surmonter ces difficultés, la Ville de Sélestat est actuellement en négociations avec la SNCF pour pouvoir faire les travaux de jonction entre la rue Saint-Antoine et la Rue Schwilgué avant la réalisation des tests de passage du TGV. Il regrette le procès d'intention qui est fait à la municipalité dans ce dossier.

Monsieur Jean-Louis GOLLING rappelle que suite aux problèmes qui ont vu le jour dans le quartier du Heyden, le maire a fait le nécessaire pour que la programmation de ces travaux soit une priorité pour la Communauté de Communes.

Monsieur André KLETHI rappelle qu'au départ, rien n'était prévu, que c'était sous la pression des riverains que le maire a pris conscience de l'importance de faire ces travaux.

Monsieur Jean-Paul STOTZ souligne que son intervention n'avait pas de but polémique mais se voulait constructive. Il voulait simplement insister sur l'impérieuse nécessité de faire ces travaux.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER indique que c'est après avoir constaté qu'aucune programmation pluriannuelle n'était prévue pour ces travaux, qu'il a décidé de les inscrire en priorité à l'ordre du jour de la Communauté de Communes. Il fait remarquer à l'attention d'André KLETHI qu'il n'attend pas la pression pour réagir et qu'il a le courage de dialoguer avec les Sélestadiens.

**Adopté - 7 abstentions : MM. MMES Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, JanINE FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

### **C. TRAVAUX**

6. Maison de la solidarité : avenants aux marchés de travaux.

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle que la Maison de Solidarité a été inaugurée le 15 octobre. Les travaux sont terminés mais certains travaux supplémentaires ont dus être exécutés pour un montant total de 9 667, 45 € TTC.

**Adopté à l'unanimité.**

7. Groupement de commandes Ville-CCS : branchements & extensions des réseaux d'eau.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que le marché conclu par la Ville en vue de la réalisation des branchements d'eau arrive à échéance le 31 décembre 2005. Dans un souci de coordination des travaux, la Ville – compétente pour ces branchements - entend s'associer à la Communauté de Communes – compétente en matière d'assainissement - dans le cadre d'un groupement de commandes en vue de la réalisation des travaux. La Ville assurera la coordination du groupement.

**Adopté à l'unanimité.**

### **D. ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DES INSTANCES ET DES SERVICES DE LA COMMUNE**

8. Modification du plan des effectifs

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle qu'un emploi de technicien supérieur doit être créer pour pourvoir le poste de Chef de Projet S.I.G.

**Adopté à l'unanimité.**

9. Exploitation du service public de l'eau potable : décision de principe de recourir à une délégation de service public

Monsieur le Maire, Marcel BAUER rappelle que le contrat avec le fermier – la CGE – arrive à échéance le 31 mai 2006. Préalablement au lancement de la procédure de renouvellement, il convient de s'assurer de l'accord du Conseil Municipal en vue de l'exploitation déléguée du service. Il indique que si le Conseil Municipal délibère en faveur du principe du recours à l'affermage, la consultation pourra être lancée.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET souhaite que plusieurs entreprises se portent candidates et présentent une offre afin que la concurrence s'exerce pleinement.



Monsieur le Maire, Marcel BAUER, partage son point de vue.

**Adopté à l'unanimité.**

### ***E. FINANCES***

#### 10. Contingent d'emprunts 2005

Monsieur Jean-Pierre WURCH rappelle que le financement des investissements prévus au budget nécessite le recours à l'emprunt pour un montant de 6 000 000 €. Dans cette perspective, une consultation a été lancée auprès de plusieurs établissements bancaires. Après examen des propositions, il est proposé de répartir le volume des emprunts à contracter par moitié entre la Caisse d'Épargne-Crédit Foncier et la SA Dexia Crédit Local.

Monsieur Marcel BRUNSTEIN regrette ce recours excessif à l'emprunt et souligne que les emprunts sont les impôts de demain.

**Adopté – 7 contre : MM. MMES Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, Janine FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ**

#### 11. Subvention à l'association « P'tites Fripouilles »

Monsieur Jean-Pierre WURCH explique qu'en vue de l'organisation de la fête de Halloween, l'association « Les P'tites Fripouilles » sollicite une aide financière de la Ville. Il est proposé d'allouer une subvention de 150 € à cette association.

**Adopté à l'unanimité.**

### ***F. DIVERS***

#### 12. Convention de transfert du service d'incendie et de secours de la Ville de Sélestat au Service Départemental d'Incendie et de Secours – Avenant n° 5

Monsieur le Maire, Marcel BAUER explique que cet avenant consiste en la suppression de l'annexe 3-1 de la convention de transfert portant sur la mise à disposition d'un agent de la Ville au profit du SDIS pour assurer l'entretien des locaux de l'Unité territoriale de Sélestat.

**Adopté à l'unanimité.**

### 13. Partenariat avec la Laponie (Finlande) – Inauguration du Musée de Noël – Prise en charge d'un voyage

Madame Geneviève MULLER-STEIN rappelle que la Ville de Sélestat aura une des 8 fenêtres au Musée de Noël de Rovaniemi et représentera ainsi la France. L'inauguration de ce musée aura lieu le 25 novembre prochain. Elle souligne qu'au delà de cette inauguration, ce partenariat constitue une véritable opportunité pour Sélestat de se faire connaître. Elle indique qu'en amont de l'inauguration, une rencontre avec les médias et les tours opérateurs sera organisée, en partenariat avec le Comité Régional du Tourisme. La Ville de Sélestat pourra ainsi promouvoir ses traditions de Noël ainsi que la mention 1521. Elle remercie les professionnels du tourisme qui fourniront le vin d'honneur gratuitement.

Madame Janine FRIEDEL fait part du manque d'enthousiasme de l'opposition pour ce partenariat. En effet, il lui semble difficile de pouvoir évaluer les retombées de cette promotion. Elle s'interroge sur le coût réel de ce partenariat. Elle considère qu'il aurait été préférable de se concentrer sur Sélestat, d'y améliorer l'accueil, particulièrement en période de Noël.

Monsieur André KLETHI demande si l'annonce des 500 000 visiteurs est une réalité ou s'il s'agit d'une projection. Il se demande comment pourra être mesuré l'impact réel de ce partenariat sur la Ville de Sélestat. Il souhaiterait disposer du budget global de ce projet.

Monsieur Jean-Jacques RENAUDET estime qu'il est déjà difficile de faire venir les visiteurs du château du Haut-Koenigsbourg à Sélestat, alors qu'en sera-t-il des visiteurs du cercle polaire ? Il considère qu'il s'agit davantage d'une opération de prestige - à laquelle semble tenir la municipalité - que d'une opération ayant pour but d'engendrer des retombées économiques pour Sélestat. Il rejoint les propos de Janine FRIEDEL.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER répond qu'un document rappelant le coût total de l'opération sera communiqué. S'agissant de l'investissement de la municipalité en faveur de Noël, il indique que, pour des raisons de responsabilités, les sapins géants seront remplacés par de plus petits et précise qu'on ne trouve plus de sapins géants. Par ailleurs, leur nombre sera diminué pour pouvoir investir en faveur des décorations et des nouvelles illuminations sur le Neja Waj. Il indique que Rovaniemi accueille un aéroport à côté duquel est situé le village du père Noël. Il s'agit d'un lieu d'escale extrêmement prisé. Les 500 000 visiteurs sont comptabilisés, il s'agit d'une réalité. Il considère que la présence de Sélestat au Cercle Polaire constitue une opportunité pour Sélestat. C'est une carte importante que la municipalité entend jouer. Le Maire indique qu'il ne participera pas au vote.

**Adopté – 1 abstention : M. André KLETHI,  
7 contre : MM. MMES Jean-Jacques RENAUDET, François SIMON, Marcel BRUNSTEIN, JanINE FRIEDEL, Sonia AMBERG, Christiane HAMMAN, Jean-Paul STOTZ  
Le Maire ne prend pas part au vote.**

\*\*\*\*\*

Madame Janine FRIEDEL s'interroge sur les biens acquis par la Ville lors des enchères de la Banque de France.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que la Ville a acquis des armoires métalliques de rangement, une table de réunion ainsi qu'une table en chêne pour un montant d'environ 6 000 €.

Monsieur François SIMON s'interroge sur les circonstances du décès d'un daim dans l'Ill\*Wald. Il demande si le plan de tir est un document communicable et, le cas échéant, s'il pourrait être diffusé aux Sélestadiens.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond que les élus et les services compétents connaissent et contrôlent les plans de tir. S'agissant de la communication des plans de tir aux Sélestadiens, il s'interroge sur l'opportunité et sur la légalité de cette mesure.

S'agissant du daim, Madame Marie-Anne KOENIG explique que ce daim est semble t-il décédé lors d'un combat avec un autre daim, à l'occasion du raire du daim.

Monsieur Jean-Paul STOTZ demande si le Club de Pétanque a formulé auprès de la Ville une demande de subvention à l'occasion du challenge de la Ville de Sélestat.

Monsieur le Maire, Marcel BAUER lui répond qu'aucune demande officielle n'est parvenue à la Ville. Il rappelle que la Ville subventionne financièrement de manière conséquente les associations, il convient donc d'être vigilant. En revanche, la Ville est tout à fait disposée à accorder des aides logistiques et matérielles. Il ajoute que la Ville assure de son soutien les associations qui aurait des difficultés financières, comme elle l'a déjà montré.

Fin de la séance : 20 h 30

DGS/P/CB  
PV provisoire 56

Le secrétaire de séance

**Jean-Claude DONIUS**